

Les églises et leurs cimetières

Le département de l'Eure compte plus de six cent églises pour quelques 675 communes et si, certes, certaines communes sont dotées de plusieurs clochers, force est de constater que les points plus ou moins effilés de clochers s'élèvent très régulièrement dans le paysage et quasiment dans chaque commune.

Cela forge un environnement tout à fait remarquable car il s'agit souvent des édifices les plus anciens des villages et des bourgs et ils conservent les traces des histoires passées. Témoin de l'intelligence constructive de nos ancêtres, il nous appartient aujourd'hui de les préserver et de les entretenir afin que les générations suivantes puissent également les regarder et les comprendre.



L'église était également le lieu du rassemblement et de la mémoire puisque les cimetières étaient souvent placés autour de l'église et enclos d'un mur bas. Malgré les poussées des politiques hygiénistes qui ont œuvré à ce que les cimetières soient sortis hors des murs de la cité pour éviter maladies et contaminations -et dans certains cas pour gagner de la place pour urbaniser plus densément le cœur des cités-, ce lien physique n'a pas entièrement disparu.

Les cimetières ont vieilli au même rythme que les églises et, progressivement, les deux ont formé un ensemble cohérent qui donne une couleur et une identité au village qui les accueille.

Bien sûr, nombre de tombes ou de monuments funéraires ne sont parfois



plus lisibles mais leurs matériaux, leurs formes ou tout simplement leur présence de plus en plus discrète forgent une ambiance propre au lieu. Nombre d'autres sont attachés à l'histoire du village et accueillent les générations successives de familles dont l'histoire propre rejoint celle de la communauté. Il est alors possible de retrouver les noms des familles qui ancrent des individus présents

aujourd'hui dans un territoire.

C'est aussi le cas des monuments aux morts qui lient l'histoire des hommes tombés au combat et leur lieu de naissance. La patrie leur est reconnaissance et ce, pour l'éternité.



Cet aspect d'ancrage ne doit pas être oublié lors des décisions qui conduisent à ce que certains éléments funéraires soient détruits pour cause de fin de concession perpétuelle.



L'étude que lance le service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure avec les principales associations de protections du patrimoine du département a pour objectif de mieux connaître ce patrimoine des églises et de leurs cimetières, de recenser et d'identifier les tombes et éléments funéraires importants soit pour leurs caractéristiques architecturales ou techniques propres, soit pour le passé local qu'ils accueillent.

Cette localisation pourra nous permettre de mettre en lumière ou de redécouvrir des richesses locales qui participent à la préservation du grand patrimoine.